



**Rachele Raus**

Université de Turin, Italie

rachele.raus@unito.it

Antonella Leoncini Bartoli, 2016,  
*Guides de rédaction et traduction dans le cadre de l'Union européenne*,  
Rome : CISU, 121 p.

Depuis plusieurs années désormais, les initiatives pour simplifier le langage administratif et/ou juridique se sont multipliées au plan national et international. La question concerne non seulement des pays comme la France et l'Italie, où le gouvernement est intervenu avec la création de comités ou de départements *ad hoc*, mais également des institutions internationales et transnationales comme l'Union européenne. D'une part, l'utilisation du jargon communautaire (eurojargon) et de l'autre, la présence d'un style de rédaction finit, malgré tout, par produire des phrases très longues où les structures des différentes langues officielles finissent souvent par se contaminer mutuellement et par rendre le texte difficilement compréhensible au citoyen. L'Union a donc réfléchi très tôt sur la nécessité de revoir la rédaction de ces textes de manière à harmoniser les versions linguistiques de la législation communautaire ainsi que la terminologie à utiliser dans tous les types de documents (juridiques, politiques, administratifs, informatifs). C'est justement sur cette politique d'intervention de l'Union au niveau de la rédaction et de la traduction des textes qu'Antonella Leoncini Bartoli entend réfléchir.

L'apport novateur de cette réflexion tient au fait qu'elle souligne le lien étroit, voire connaturel, entre la rédaction et la traduction. Il ne s'agit pas seulement de tenir compte des aspects liées à la traduction, puisque, comme le disait Umberto Eco, « la langue de l'Europe, c'est la traduction », mais de voir de quelle manière la rédaction doit impliquer la traduction et de quelle façon le traducteur peut intervenir au niveau de la rédaction d'un texte pour en améliorer la qualité.

Après une première partie où l'auteur nous offre un excursus général sur les domaines d'action de la politique multilingue européenne, entre autres la terminologie et/ou la communication pour le web, Leoncini Bartoli analyse, dans le deuxième volet de son ouvrage, les trois guides de référence pour tout rédacteur et/ou traducteur de l'UE : *Rédiger clairement* (2009), *Code de rédaction*

*institutionnel* (2011) et la toute dernière révision du *Guide pratique commun du Parlement européen, du Conseil et de la Commission à l'intention des personnes qui contribuent à la rédaction des textes législatifs de l'Union européenne* de 2013. À l'aide de tableaux qui permettent, comme le dit l'auteur (p. 30), de « retracer les références explicites à la traduction » (traduction nommée) et les « énoncés qui se réfèrent indirectement à la traduction par le biais de recommandations linguistiques » et du respect du multilinguisme, Leoncini Bartoli montre bien comment « les frontières entre rédaction et traduction se trouvent donc être brouillées » déjà au niveau des guides (p. 41) et que par conséquent les traducteurs jouent un véritable « rôle politique et social clé » (p. 43). La présence de destinataires différents des documents européens porte l'auteur à réfléchir sur la nécessité d'un « métalangage linguistique et traductologique » qui soit commun aux institutions (p. 45).

L'analyse des indices prescriptifs présents dans les trois guides concernés permet à l'auteur de retracer les quatre composantes centrales qui assurent la qualité des documents européens : la clarté, la cohérence, la précision et l'harmonisation. C'est à la qualité de la traduction que l'auteur s'attache ensuite pour lister les stratégies mises en place à ce sujet par la Direction Générale de la Traduction (DGT), ce qui clôt la deuxième partie du livre.

Le troisième volet de l'ouvrage entend tester les principes théoriques des guides avec une analyse des pratiques mises en œuvre par les traducteurs de l'UE. L'auteur cite notamment le cas de l'anglais et du français, les deux langues qui sont le plus souvent utilisées lors de la rédaction des textes (notamment l'anglais), mais aussi de l'italien, tout en ajoutant l'allemand et l'espagnol qui, dans quelque cas, méritent des approfondissements supplémentaires. Le cas du domaine de la « cybercriminalité », un domaine relativement récent où l'on assiste donc à la création de néoterme, permet à l'auteur de montrer les décalages entre les recommandations des guides et la pratique des traducteurs et aussi d'analyser les principales tendances de création néologique dans les langues analysées d'après une approche contrastive. Le corpus d'analyse est constitué d'actes juridiques diversifiés que l'auteur analyse à l'aide de tableaux synoptiques multilingues. Après avoir rappelé les définitions de cohérence logique et terminologique d'une part et la cohésion textuelle de l'autre de manière à adapter ces concepts dans une optique de traduction, Leoncini Bartoli analyse les différents types de répétitions possibles pour en souligner les avantages (par exemple, la clarté et/ou la précision) et les inconvénients (risque d'opacité dans quelque cas, excessive rigidité du terme, etc.) dans les langues spécialisées. Elle analyse des cas de répétitions en contrastif dans les versions multilingues des documents concernés. Tout en réfléchissant à

l'utilisation différente que l'anglais, le français et l'italien font normalement de la répétition en tant que langues (entre autres, la tolérance majeure de l'anglais, et puis du français, à la répétition contre la tendance italienne à la reprise pronominale et, dans tous les cas, à la variation synonymique), l'auteur analyse des cas authentiques à travers des exemples où la répétition nominale est nécessaire pour ne pas créer d'ambiguïté, selon les recommandations des guides, et des exemples où les variations présentes en italien et en français finissent par aller contre les principes de cohésion et/ou de cohérence du texte. L'analyse de la répétition permet de constater la présence de termes polysémiques, ce qui peut être une source de confusion et d'équivoque. Parfois, la tentative d'utiliser la répétition pour éclairer le terme polysémique de départ peut s'avérer une source supplémentaire d'ambiguïté. Le constat de ces désalignements et de ces problèmes porte l'auteur à suggérer des solutions possibles, entre autres, le fait de « recourir à l'emploi du procédé de la synonymie en contexte spécialisé qui résulterait plus éclairante pour un lecteur non-initié car elle utilise (...) des reformulations ou des dénominations empruntées au langage courant » (p. 84).

Ensuite, Leoncini Bartoli observe la manière dont la néologie typique de l'UE, qui nécessite de créer sans cesse de nouveaux concepts juridiques, s'oppose à une tendance « conservatrice » qui favorise, entre autres, l'utilisation de termes et d'expressions en latin. L'auteur fait la comparaison de l'anglais, langue source de la plupart des termes concernant la cybercriminalité, de l'italien et du français avec ces procédés de néoterminologie. Elle constate une sorte de « flottement » lors de la traduction de ces termes notamment dans les documents non contraignants où l'on peut constater la création par mot-valise, par affixation, par métaphore, par synapsie, par siglaison, par calque ou par emprunt.

L'auteur conclut son analyse minutieuse par des remarques qui envisagent d'améliorer la démarche de traduction par une approche qui soit également interdisciplinaire et qui permette une réflexion conjointe sur le métalangage utilisé dans ce domaine.